

**La présente modification n° 001 à l'invitation à soumissionner vise à fournir des précisions à tous les soumissionnaires sous forme des questions et de réponses continues.**

**Question n° 1:**

Le délai d'exécution est de 48 heures? Est-ce qu'il y a une certaine flexibilité?

**Réponse n° 1:**

Non, le délai d'exécution pour la réception des résultats d'analyse n'est pas flexible car il est critique afin d'assurer une surveillance adéquate de l'état de santé de l'équipement.

**Question n° 2:**

Pouvez-vous envoyer une copie de la façon dont le fournisseur précédent rapportait les résultats?

**Réponse n° 2:**

Non. SVP vous référer à l'annexe A, section 3.1, appendices II et III qui indiquent la manière dont les résultats doivent être rapportés.

**Question n° 3a:**

Peut-on offrir au prix d'ensemble plutôt qu'un prix pour les tests individuels? Si c'est le cas, cela se traduira en même modèle de prix plus compétitifs.

**Réponse n° 3a:**

Pour les fins de l'évaluation des soumissions seulement, seuls les prix individuels seront acceptés.

**Question n° 3b:**

Notre laboratoire travaille présentement sur l'envoi de certaines de ses méthodes internes, celles-ci peuvent-elles être approuvées?

**Réponse n° 3b:**

Pour les fins de l'évaluation des soumissions, seules les méthodes d'analyse de laboratoire approuvées qui figurent à l'annexe A de la Demande de Proposition sont acceptées.

**Question n° 4:**

La dernière ligne de la page 14 requiert un coût estimatif pour les frais d'envoi. Malheureusement, étant donné que cet élément est totalement hors de notre contrôle (basé sur la vitesse choisi par l'utilisateur lors de l'envoi et basé sur la quantité de pétrole soumise dans chaque bouteille) les frais peuvent varier considérablement. Pour les fins de l'évaluation et afin que tous soient évalués sur la même base, je souhaite demander de soumettre un nombre fixe pour tout le monde à ce sujet (ou le supprimer entièrement cet élément).

**Réponse n° 4:**

Pour les fins de l'évaluation des soumissions, le coût estimé des frais d'envoi ne sera pas considéré. Tel qu'indiqué au paragraphe 3.2.3 de l'annexe A, ces frais seront facturés au MDN selon le principe du recouvrement de coûts.

**TOUTES LES AUTRE MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**